



PRÉFET DE L'OISE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Numéro spécial du 12 juillet 2019

SOMMAIRE

PREFECTURE DE L'OISE

CABINET DU PREFET

DIRECTION DES SECURITES

BUREAU DES POLICES ADMINISTRATIVES

ARRETE DU 12 JUILLET 2019 INTERDISANT LA VENTE ET L'UTILISATION DES ARTIFICES DE DIVERTISSEMENT ET LA VENTE D'ACIDE, CARBURANT ET DE TOUS PRODUITS INFLAMMABLES OU CHIMIQUES DANS LES COMMUNES DE CHANTILLY, CREIL, SAINT-MAXIMIN, GOUVIEUX, AVILLY-SAINT LEONARD, VINEUIL-SAINT-FIRMIN ET SENLIS

N° de
page

1